



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE LA MOTTE  
COMTÉ D'ABITIBI-OUEST

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU 14 DÉCEMBRE 2015

Séance ordinaire du Conseil de cette Municipalité, tenue à la salle des délibérations, ce quatorzième jour de décembre, de l'an deux mille quinze, à dix-neuf heures trente, sous la présidence de monsieur René Martineau.

SONT PRÉSENTS :	René	Martineau	Maire
	Mariette	Savard	Conseillère (1)
	Marcel	Masse	Conseiller (2)
	Jocelyne	Wheelhouse	Conseillère (4)
	Marcel	Bourassa	Conseiller (5)
	Réjean	Richard	Conseiller (6)

ABSENT :	Bertrand	Francoeur	Conseiller (3)
----------	----------	-----------	----------------

Tous membres du conseil et formant quorum.

Madame Rachel Cossette, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

**OUVERTURE** La séance est ouverte à 19 h 30 par monsieur René Martineau, maire de La Motte.

### 15-12-125 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par madame Jocelyne Wheelhouse, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, que l'ordre du jour soit adopté tout en laissant l'item *affaires nouvelles* ouvert.

ADOPTÉE

### 15-12-126 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 9 NOVEMBRE 2015**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par madame Mariette Savard et unanimement résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 novembre 2015 soit et est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

## **DEMANDE DES COMITÉS ET INTERVENTIONS DU PUBLIC**

### **INTERVENTIONS DU PUBLIC**

Une période de temps est allouée aux interventions du public.

## **INFORMATIONS AVEC DÉCISION**

### **VACANCE AU SIÈGE # 3**

Les membres du Conseil prennent acte du dépôt de la lettre de démission de monsieur Bertrand Francoeur à titre de conseillère au siège # 3, à compter du 14



décembre 2015. Les procédures légales seront entreprises dans les délais prescrits par la Loi afin de combler le poste.

15-12-127

### **SUPPORT AUX AÎNÉS DE L'HARRICANA**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu, d'informer Support aux aînés de l'Harricana que la Municipalité de La Motte manifeste son intérêt à poursuivre sa collaboration au projet par le prêt de locaux et par la diffusion du projet dans le journal local.

ADOPTÉE

15-12-128

### **CONSULTATION EN VUE D'AMÉLIORER LA QUALITÉ DE LA CONSTRUCTION ET LA SÉCURITÉ DU PUBLIC DANS LES BÂTIMENTS**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Richard, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, de mandater monsieur Mario Guévin, inspecteur municipal a complété le document réponse afin d'informer la Régie du bâtiment du Québec, que la Municipalité de La Motte s'objecte à ce projet.

ADOPTÉE

### **COMPTES-RENDUS**

#### **COMPTE-RENDU DU MAIRE SUR LA DERNIÈRE RENCONTRE DE L'ASSEMBLÉE DES CONSEILLERS DE COMTÉ DE LA MRC D'ABITIBI**

Monsieur René Martineau, maire, nous informe que suite au remaniement ministériel de l'automne dernier, le CLD Abitibi débutera sa nouvelle gestion le premier janvier prochain.

Qu'il y a eu discussion sur la méthode de financement concernant la réfection de l'aéroport Magny.

#### **COMPTE-RENDU DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT :**

Le Conseil prend connaissance du compte-rendu des activités de l'agente de développement pour les mois de novembre et décembre 2015.

### **URBANISME**

#### **DÉPÔT DU RAPPORT SOMMAIRE DES PERMIS POUR L'ANNÉE 2015**

Une copie sommaire du rapport des permis de construction et de rénovation pour l'année 2015, produit par l'inspecteur municipal a été remis aux conseillers. Le rapport explique les types et la quantité de permis émis ainsi que la valeur déclarée.

### **VOIRIE**

15-12-129

### **RÉSERVE DE CONCASSÉ**

ATTENDU QU'une invitation a été acheminée à cinq entrepreneurs pour qu'ils soumettent un prix pour une réserve de concassé de type MG-20 totalisant 18 000/Tm;

ATTENDU QUE deux soumissionnaires ont répondu et que les prix soumissionnés avant taxes sont :

Soumissionnaires	Date	Prix
------------------	------	------



Entreprises Galarneau	10/12/2015	6.15 \$/Tm
Société d'entreprises générales Pajula	10/12/2015	4.38 \$/Tm

POUR CES MOTIFS :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Masse, appuyé par madame Jocelyne Wheelhouse et unanimement résolu, d'attribuer le contrat de concassé tel que décrit dans le devis à Société d'entreprises générales Pajula pour 18 000/Tm à 4,38 \$/Tm. Le cautionnement d'exécution, sous forme de chèque visé, égal à 10 % du montant de la soumission en guise de cautionnement d'exécution est requis avant le début des travaux.

ADOPTÉE

### **PROTECTION INCENDIE**

#### **OUVERTURE DES APPELS D'OFFRES – CAMION-TRANSPORTEUR D'EAU USAGÉ SERVANT À LA PROTECTION INCENDIE**

ATTENDU QU'un appel d'offres a été acheminé auprès du Service électronique d'appel d'offres (SEAO) pour recevoir des soumissions pour un camion transporteur d'eau usagé servant à la protection incendie;

ATTENDU QU'aucune soumission n'a été reçue

Les membres du conseil auront une réflexion sur la stratégie à adopter dans un tel cas afin de procéder à l'achat d'un camion transporteur d'eau usagée

### **AFFAIRES NOUVELLES**

#### **BANQUE ALIMENTAIRE**

Madame France Rheault, informe les membres du conseil par le biais d'un communiqué que la Mine Agnico Eagle a fait un don de 12 dindes pour les remettre aux familles bénéficiant de la Banque alimentaire.

15-12-130

#### **RÈGLEMENT # 205**

ATTENDU QUE ce règlement abroge et remplace le règlement # 204;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 9 novembre 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Richard, appuyé par madame Jocelyne Wheelhouse et unanimement résolu que le présent règlement soit adopté.

##### **Article 1 :**

Le conseil est autorisé à procéder à l'achat d'un camion transporteur d'eau usagé servant à la protection incendie selon les plans et devis préparés par Rachel Cossette, en date du 9 novembre, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévues, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Rachel Cossette, en date du 9 novembre, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

##### **Article 2 :**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de deux cents mille (90 700 \$) pour les fins du présent règlement.

**Article 3 :**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de deux cents mille dollars (76 769 \$) sur une période de cinq (5) ans.

**Article 4 :**

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur le territoire de la municipalité une taxe spéciale de service, à taux fixe, pour toute unité de logement; pour tout lot avec bâtiment ayant une valeur inférieur à 10 000\$, sans unité de logement et pour tout lot (sans unité de logement) avec bâtiment ayant une évaluation supérieur à 10 000\$.

**Article 5 :**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire l'emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

**Article 6 :**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrété par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

**ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur, conformément à la loi, le jour de sa publication.

**ADOPTÉE**

15-12-131

**DISPENSE D'APPEL D'OFFRE**

ATTENDU QUE la Municipalité de La Motte est à la recherche d'un camion transporteur d'eau usagé servant à la protection incendie depuis 2 ans;

ATTENDU QUE La Municipalité de La Motte à fait deux appel d'offres publique sur le Service électronique d'appel d'offres (SEAO);

ATTENDU QUE nous avons reçu une offre qui correspond à nos besoins;

ATTENDU QUE le prix est très intéressant;

ATTENDU QU'une offre comme celle-ci n'arrive que très rarement;

POUR CES MOTIF :



IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par madame Mariette Savard et unanimement résolu, de demandé au ministre des affaires municipales et de l'occupation du Territoire d'obtenir une dispense de l'obligation de l'octroi de contrat d'inviter au moins deux soumissionnaires afin de conclure un marché directement avec le vendeur.

ADOPTÉE

15-12-132 **AUGMENTATION DE PROTECTION AU CONTRAT D'ASSURANCE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Richard appuyé par madame Mariette Savard et unanimement résolu, d'autoriser l'augmentation de protection au contrat d'assurance, tel que proposé par la Mutuelle des Municipalité du Québec par le biais du Groupe Ultima.

ADOPTÉE

**FINANCES ET ADMINISTRATION**

**DÉPÔT DE L'ÉTAT DES ENCAISSEMENTS ET DES DÉBOURSÉS**

Le Conseil prend acte du dépôt des encaissements et des déboursés pour le mois de novembre 2015.

15-12-133 **APPROBATION DES COMPTES**

IL EST PROPOSÉ par madame Jocelyne Wheelhouse, appuyé par madame Mariette Savard et unanimement résolu, que les comptes du mois de novembre 2015 soient et sont approuvés et que le paiement en soit autorisé pour la somme de soixante et un mille cinq cent cinquante-huit dollars et vingt-six sous. (61 558.26 \$)

A.C. Gélinas	831.69 \$
Baribeau, Louis	551.88 \$
Bell Mobilité	339.28 \$
Bois Turcotte	66.40 \$
Bourassa, Marcel	139.84 \$
Boutique du bureau Gyva	335.79 \$
Centre Communautaire de La Motte	160.00 \$
Deschamps, Jeanne-d'Arc	100.00 \$
Desjardins sécurité financière	1 593.09 \$
Énergies Sonic RN S.E.C.	3 179.79 \$
Envirobi	750.10 \$
Épicerie chez Flo	24.14 \$
Gabriel Gourde	30.00 \$
Go-Élan	5 934.95 \$
Goodyear Canada	1 002.92 \$
Guay Denis	54.60 \$
Hewitt Équipement	569.75 \$
Hydro-Québec	860.81 \$
J.M.J. inc.	6 266.14 \$
Jeux 1000 Pattes	9 399.21 \$
JGR (Amos) ltée	7.69 \$
La Table de concertation de La Motte	6 743.29 \$
Location Lauzon Amos	-59.17 \$
M.R.A.R.	50.00 \$
Magasin René Veilleux	23.55 \$
Martineau, René	620.70 \$
Masse, Marcel	139.84 \$
Master Card BNC	10.19 \$
Matériaux 3+2 ltée	1 526.36 \$



Millaire et Godbout	137.26 \$
Ministre du Revenu	4 522.81 \$
Office municipal d'Habitation	1 026.50 \$
Papeterie Commerciale	142.30 \$
Pneus GBM	89.68 \$
Postes Canada	51.42 \$
Receveur général du Canada	1 614.19 \$
Réusitech	206.96 \$
Richard Nicole	945.00 \$
Richard, Réjean	139.84 \$
Rôle de paie	8 973.88 \$
Savard, Mariette	139.84 \$
Télébec	703.18 \$
Télédistribution Amos	114.92 \$
Terrapure	181.72 \$
UAP inc.	313.23 \$
Ville d'Amos	637.05 \$
Wheelhouse, Jocelyne	183.52 \$
Zip Lignes	182.13 \$

Total : 61 558.26 \$

ADOPTÉE

15-12-134

**CALENDRIER DES RENCONTRES 2016 – SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MOTTE**

CONSIDÉRANT QUE l'article 148 du Code municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

POUR CE MOTIF :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Marcel Bourassa, appuyé par monsieur Marcel Masse et unanimement résolu :

QUE le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil de la Municipalité de La Motte pour 2015, ces séances se tenant le lundi et débiteront à 19 h 30 :

11 janvier	8 février
14 mars	11 avril
9 mai	6 juin
11 juillet	8 août
12 septembre	11 octobre (mardi)
14 novembre	12 décembre

QU'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le directeur général et secrétaire-trésorier. Conformément à la loi qui régit la Municipalité.

ADOPTÉE

15-12-135

**RENOUVELLEMENT – ENTENTE DE TARIFICATION, BANQUE NATIONALE DU CANADA**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Réjean Richard, appuyé par madame Mariette Savard et unanimement résolu, d'autorise madame Rachel Cossette, directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité de la Motte le renouvellement de



l'entente de tarification avec la Banque Nationale du Canada, pour les comptes bancaires.

ADOPTÉE

15-12-136

### **ACHAT DE MODULE DE GESTION DE LA PAIE**

IL EST PROPOSÉ par madame Jocelyne Wheelhouse, appuyé par monsieur Marcel Bourassa et unanimement résolu, d'autoriser l'achat du module de gestion de la paie et PG Solutions au coût de mille neuf cents dollars (1 900 \$) ainsi qu'une banque de service prépayé au coût de mille dollars (1 000 \$).

ADOPTÉE

15-12-137

### **LISTE DES IMMEUBLES À ÊTRE VENDUS POUR TAXES**

ATTENDU QUE la secrétaire-trésorière a déposé la liste des personnes endettées pour taxes municipales en date du 9 novembre 2015 :

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ, par monsieur Marcel Masse, appuyé par madame Mariette Savard :

QUE la secrétaire-trésorière, conformément à l'article 1023 du code municipal, transmette avant le vingtième jour de janvier, au bureau de la MRC d'Abitibi, la désignation des immeubles ci-après décrits, qui devront être vendus pour non-paiement des taxes :

<b>Nom et adresse</b>	<b>Matricule</b>	<b>No. de lot</b>	<b>Taxes</b>	<b>Int. et pén.</b>
Rochon J.O.R. 700, rue des chalets St-Adèle, QC J8B 1V5	0255-31-6625	4 593 175	Foncière 2013 : 1.83 \$ Services 2013 : 34.00 \$ Foncière 2014 : 1.92 \$ Services 2014 : 38.00 \$ Foncières 2015 : 2.10 \$ Services 2015 : 38.00 \$	Int : 100.86 \$ Pén. : 2.34 \$ Frais : 15.00 \$
Ferme lait Cyr 102 B, Côte du Mille La Motte, QC J0Y 1T0	0656-10-7354	4 593 303	Foncière 2015 : 143.62 \$ Services 2015 : 48.00 \$	Int : 24.20 \$ Pén. : 7.08 \$ Frais : 15.00 \$
Chabot René 132, Côte du Mille La Motte, QC J0Y 1T0	0755-90-4005	4 593 344	Foncière 2015 : 260.40 \$ Services 2013 : 92.31 \$	Int : 0.63 \$ Pén. : 0.00 \$ Frais : 15.00 \$
Ouellet Louis 594, ch Lac La Motte La Motte, QC J0Y 1T0	1165-49-5797	4 548 784 4 548 785 4 548 806	Foncière 2015 : 32.19 \$	Int : 0.85 \$ Pén. : 0.32 \$ Frais : 15.00 \$
Ferme lait Cyr 102 B, Côte du Mille La Motte, QC J0Y 1T0	0854-68-9330	4 593 413 4 593 720 4 593 724 4 593 726	Foncière 2015 : 622.30 \$ Services 2015 : 128.00 \$	Int : 27.91 \$ Pén. : 8.88 \$ Frais : 15.00 \$

ADOPTÉE

### **QUESTIONS DU PUBLIC**

Une période de temps est allouée aux questions du public.



### CORRESPONDANCES À TITRE D'INFORMATION

Une liste d'informations et de correspondances est déposée au Conseil pour qu'il puisse en prendre connaissance. Des informations supplémentaires seront fournies sur demande.

15-12-138

### LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ par madame Jocelyne Wheelhouse, appuyé par monsieur Réjean Richard et unanimement résolu, que LA SÉANCE SOIT LEVÉE.

Il est 21 h 10.

ADOPTÉE

---

Directrice générale  
et Secrétaire-trésorière

---

Maire

*« Je, René Martineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*

---

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ**

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans les résolutions suivantes :

15-12-130

15-12-132

15-12-133

Signé ce quinzième jour de décembre  
de l'an deux mille quinze